

**PROCÈS - VERBAL du  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI 07 AVRIL 2025**

Le sept avril deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du trente et un mars deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Onze conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Pierrette BUNEL, Karine RICHARD, Pascale CHAUSSON, Patricia CHAMBRIER, Sonia CLEMENT-GRINIER.

**Messieurs** Michel FROGER, Bruno COURANT, Jérôme CHERON, Emmanuel GUITTON, Serge QUESNE, Jean-Claude POTTIER.

Excusés : Florian BARBÉ (pouvoir à Michel FROGER), Thomas DREUX.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Serge QUESNE est désigné secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire soumet le compte rendu de la séance du 17 février 2025 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité. Il a été proposé aux conseillers municipaux de rajouter deux sujets supplémentaires concernant le devis pour l'achat d'une débroussailleuse et un avenant au marché public concernant le schéma directeur de l'assainissement. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : COMMUNE : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Compte Financier Unique (remplace le compte administratif et le compte de gestion) 2024 du budget principal de la Commune se résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2023		110 651,51		79 469,14
Opérations exercice 2024	520 557,32	622 253,82	226 398,45	215 734,55
Résultat exercice 2024	101 696,50		-10 663,90	
Résultat définitif	101 696,50		68 805,24	

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2<sup>ème</sup> OBJET : COMMUNE : AFFECTATION DE RESULTAT 2024**

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 de la commune, il en ressort :

→ Un excédent de 101 696,50 € à la section de fonctionnement et un excédent de 68 805,24 € à la section d'investissement

Proposition d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 101 696,50 € à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- l'excédent d'investissement de 68 805,24 € à la section d'investissement en recettes au chapitre 001

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**3<sup>ème</sup> OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition votés en 2024. Sur proposition de Monsieur le Maire, et par un vote à scrutin public ordinaire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les taux d'impositions 2025 présentés ci-dessous :

	2024 <i>taux de référence</i>	2025 taux votés
Taxe foncière bâti	39.01	39.01
Taxe foncière non bâti	33.15	33.15
Taxe d'habitation	22.15	22.15

**4<sup>ème</sup> OBJET : COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2025 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	695 290 €	269 720 €
Recettes	695 290 €	269 720 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget primitif 2025 de la commune.

**5<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Compte Financier Unique (remplace le compte administratif et le compte de gestion) 2024 du budget Assainissement résume de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2023		62 286,04	157,16	
Opérations exercice 2024	14 116,48	24 418,90	29 189,16	20 435,38
Résultat exercice 2024	10 302,42			-8 753,78
Résultat définitif	72 588,46			-8 753,78

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**6<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget Assainissement, il en ressort :

→ Un excédent de 72 588,46 € à la section de fonctionnement et un déficit de 8 753,78 € à la section d'investissement

Proposition d'affecter :

- l'excédent de fonctionnement de 47 646,68 € (72 588,46 – 8 753,78 et moins 16 188 € reste à réaliser facture Artelia) à la section de fonctionnement en recettes au chapitre 002
- le déficit d'investissement de 8 753,78 € à la section d'investissement en dépenses au chapitre 001 et 24 941,78 € (8 753,78 + 16 188) en recettes d'investissement au 1068

**7<sup>ème</sup> OBJET : ASSAINISSEMENT : BUDGET 2025**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale le projet de budget assainissement 2025 de la commune qui se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	71 502 €	77 090 €
Recettes	71 502 €	77 090 €

Après avoir pris connaissance du détail des prévisions et en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce projet de budget assainissement 2025 de la commune.

**8<sup>ème</sup> OBJET : DEMANDE ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES ETEINTES AU BP ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Trésor Public de La Ferté Bernard n'a pas pu recouvrer les titres de recettes concernant le budget assainissement car ceux-ci sont irrécouvrables. En conséquence, il est demandé l'admission en non-valeur de créances éteintes (liste fournie par la trésorerie) au compte 6542 pour un montant de 128,40 euros au budget Assainissement 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante approuve l'admission en non-valeur présentée.

**9<sup>ème</sup> OBJET : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AYANT POUR OBJET LE RECRUTEMENT DE 2 MEDECINS LIBERAUX**

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le but de poursuivre la démarche de recrutement de deux médecins libéraux afin de pallier au désert médical, il est proposé aux huit communes concernées par ce projet (Semut en Vallon, Coudrecieux, Dollon, Lavaré, Le Luart, St-Maixent, St-Michel-de-Chavaignes et Sceaux sur Huisne) de signer une convention constitutive d'un groupement de commandes ayant pour objet le recrutement de 2 médecins libéraux. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que c'est la Société Appel Medical Search, Madame Elise Brunet, consultante en recrutement, qui a été retenue par les élus de chaque commune pour recruter deux médecins. Le coût total de cette prestation est 27 000 euros TTC pour les 8 communes, le montant par commune est défini en fonction du nombre d'habitants ce qui représente 3,96 € TTC par habitant. Le coût pour St-Michel-de-Chavaignes est de 2 887,76 euros TTC comprenant le versement d'un acompte de 30% à la signature du contrat de partenariat, puis un second acompte de 30% à la présentation du 1<sup>er</sup> candidat et le solde de 40 % à la signature de promesse d'embauche du médecin. Il est demandé aux conseillers de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention exposée ci-dessus. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée délibérante autorise le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande ayant pour objet le recrutement de 2 médecins libéraux.

**10<sup>ème</sup> OBJET : DEVIS DEBROUSSAILLEUSE ISEKI**

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer le devis de la Sté Agrimot 72 située à Montfort le Gesnois concernant l'achat d'une débroussailleuse à lame Iseki SHE61H pour un montant de 2 700 euros TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis présenté ci-dessus.

**11<sup>ème</sup> OBJET : AVENANT AU MARCHE PUBLIC CONCERNANT LE SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT**

Monsieur Bruno Courant, Adjoint au Maire, rappelle aux conseillers que le schéma directeur de l'assainissement de la commune de St-Michel-de-Chavaignes est en cours de réalisation avec l'entreprise Artélia. Il s'avère que des travaux non prévus initialement ce sont rajoutés, à savoir : 10 regards supplémentaires de levées (phase 1) débitmètre supplémentaire installé au point A2 (phase 2 NB et NH), mesure de surverse au point A2 (phase 2 NH) cela engendre un coût supplémentaire de 4 512 euros TTC au marché initial de 45 684 euros TTC. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant au marché public présenté ci-dessus.

**12<sup>ème</sup> OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

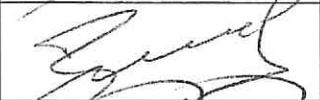
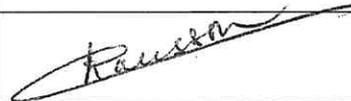
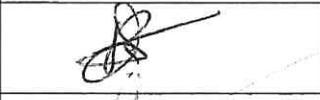
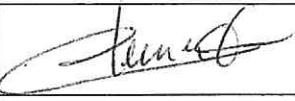
- . **Conseil d'école** : Emmanuel Guitton, conseiller municipal, informe les conseillers de la tenue du conseil d'école le 20 mars dernier. Lors de cette réunion, il a été abordé les sujets suivants : la sécurité à l'école : alerte incendie, exercice de confinement, l'état des comptes, le bilan du projet culturel et scolaire, les sorties de fin d'année, l'organisation de la fête de l'école, la présentation des effectifs de la rentrée.
- . **Point travaux** : un aménagement extérieur près du city stade est prévu, l'architecte M Léo Cany a restitué à la mairie l'étude diagnostic concernant la restauration générale de l'église. Le prochain investissement sera la création de toilettes publiques.
- . **Acquisition parcelle de la famille Pottier** : signature chez le notaire le 25 avril 2025
- . **Rencontre avec M Pellemoine de la Fondation du Patrimoine** : le 28 mars dernier un dossier auprès de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern a été déposé.
- . **Concours Le Plus Grand Musée de France** : La Fondation pour la Sauvegarde de l'Art français mène, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire, une campagne en faveur du patrimoine mobilier intitulée « les lycéens à la découverte du Plus Grand Musée de France ». L'objectif est à la fois d'aider les communes à restaurer leur patrimoine mobilier tout en impliquant dans cette démarche des élèves de 2<sup>nde</sup> générale du Lycée Robert Garnier à La Ferté Bernard. Dans le cadre de ce programme qui se déroulera sur l'année scolaire 2024-2025, cette classe de lycée a été dotée d'un mécénat de 10 000 euros par la Région des Pays de la Loire. Une œuvre appartenant à la commune de St-Michel-de-Chavaignes a été retenue pour participer à ce concours, il s'agit d'un tableau du XVII<sup>ème</sup> siècle de François Mongendre (1644-1690) actuellement conservé au sein de notre église. Après un vote réalisé par les lycéens en mars 2025, c'est l'œuvre au château de Bessé sur Braye qui a remporté le concours du Plus Grand Musée de France.
- . **Rencontre avec M Cozic sénateur et Mme Dupont et les élus** : le 04 avril dernier.

Dates à retenir :

- Bibliothèque samedi 19 avril 2025 de 9h30 à 12h chasse aux œufs
- Chasse aux œufs samedi 19 avril 2025 organisée par le comité des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.

Le Maire, Michel FROGER			
Pierrette BUNEL		Florian BARBÉ	Excusé pouvoir à Michel FROGER
Bruno COURANT		Thomas DREUX	
Jérôme CHERON		Pascale CHAUSSON	
Karine RICHARD		Jean-Claude POTTIER	
Serge QUESNE <i>Secrétaire de séance</i>		Sonia CLÉMENT-GRINIER	
Emmanuel GUITTON		Patricia CHAMBRIER	